



BUDGET 2021

Rapport de présentation

I- STRATEGIE FINANCIERE ET EQUILIBRE DU BUDGET 2021

1- PREAMBULE

2- EQUILIBRE du BUDGET 2021

3- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET 2021

3-1 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2021

3-2 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2021

3-3 EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2021

II- LE BUDGET D'INVESTISSEMENT 2021

1- LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2021

2- LES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2021

III- LES RATIOS LEGAUX

IV- LES BUDGETS ANNEXES

I -STRATEGIE FINANCIERE ET EQUILIBRE DU BUDGET 2021

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT en précisant : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Cette note présente donc les principales informations et évolutions des budgets 2021 (budget principal de la commune et budgets annexes).

1- PREAMBULE

Le budget primitif 2021 se caractérise par :

- Une section de fonctionnement impactée par la crise sanitaire en dépenses comme en recettes
- Un choix de prudence pour conserver une capacité à la réactivité en 2021
- Une construction budgétaire sur la base d'un niveau de service public maintenu
- Le lancement d'un nouveau programme d'investissement qui sera calibré aux capacités de financement de la commune
- Une montée en puissance sécurisée de l'endettement,
- Un maintien des taux de fiscalité toujours inchangés depuis 2004

Le budget 2021 s'appuie sur des ratios financiers et des fondamentaux budgétaires très sains, fruits de la gestion municipale de la mandature précédente.

Il faut néanmoins rappeler que, pour 2021 et probablement au-delà, nous opérerons dans un contexte budgétaire largement imprévisible compte-tenu de l'impact économique et social de la récession mondiale.

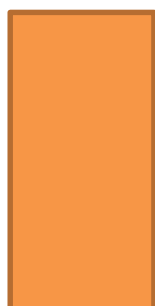
De même, de grandes incertitudes demeurent quant à la pérennité des dotations de l'Etat tout au long de la mandature. Enfin, la question de la compensation des baisses d'impôts annoncées par le Gouvernement et des pertes de recettes ou augmentations de dépenses liées à la crise COVID soulève de nombreuses interrogations et légitimes inquiétudes.

Malgré un contexte financier complexifié sur la mandature 2020-2026 par la crise sanitaire et ses conséquences économiques, fiscales et budgétaires, la commune d'Aixe-sur-Vienne fait le choix d'une politique d'investissement volontariste, de nature à contribuer à la dynamique du territoire, à la relance économique et au maintien voire au développement de l'offre de services pour ses habitants. Elle privilégie néanmoins les investissements générant un minimum de frais de fonctionnement.

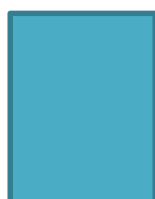
2- EQUILIBRE du BUDGET 2021

Fonctionnement : 6 694 500 €*

DÉPENSES



*PERSONNEL
3 263 390 €



*DÉPENSES DE
GESTION
2 307 216 €
y compris dépr. Excn



INTÉRÊT DE LA DETTE
110 000 €



FPIC
70 000 €



ÉPARGNE
943 894 €

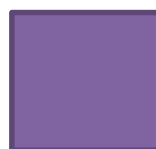
RECETTES



IMPÔTS LOCAUX
3 335 181 €



AUTRES RECETTES FISCALES
1 582 900 €



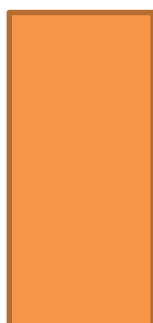
DOTATIONS ETAT + DEPT
947 319 €



RECETTES DE GESTION
829 100 €

Investissement : 6 054 844,20 * €

DÉPENSES



DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT
4 601 192,12 €



REMBOURSEMENT DE LA
DETTE EN CAPITAL
480 000 €



FONDS DE ROULEMENT
973 652,08 €

RECETTES



ÉPARGNE
943 894 €



SUBVENTIONS/FCTVA/TA
1 868 595,37 €



EMPRUNTS NOUVEAUX
1 000 000 €



AUTOFINANCEMENT CUMULÉ
+ EXCEDENT INVEST.
2 242 354,83 €

*Ecritures réelles hors opérations d'ordre budgétaire

3- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET 2021

La section de fonctionnement correspond aux dépenses et recettes de gestion courante d'Aixe-sur-Vienne.

Les dépenses et les recettes sont de deux ordres :

- Les dépenses et recettes réelles, qui font l'objet d'un encaissement ou d'un décaissement effectif ;
- Les dépenses et recettes d'ordres qui sont des opérations comptables internes à la collectivité, n'entraînant pas de mouvement de trésorerie, exemple : amortissements, provisions.

Les dépenses de fonctionnement intègrent principalement les charges à caractère général (prestations de services et dépenses liées aux services externalisés, dépenses d'énergie et de fluides, etc.), les frais de personnel, les subventions versées à différents organismes, ainsi que les intérêts de la dette.

Les recettes réelles de fonctionnement intègrent les recettes fiscales, les dotations versées par l'État, les tarifs acquittés par les usagers des services publics, ainsi que diverses recettes de gestion courante perçues par la Commune.

3-1 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2021

- En mouvements budgétaires (opérations réelles et mouvements d'ordre confondus) : 7 400 063,02 €
- En mouvements réels : 6 694 500 €

	BP 2021
TOTAL RECETTES de FONCTIONNEMENT	6 694 500 €
IMPOTS LOCAUX	3 335 181 €
AUTRES RECETTES FISCALES (<i>Att. Comp. + droits mutations</i>)	1 582 900 €
DOTATIONS et PARTICIPATIONS (<i>Etat + Départ.+...</i>)	947 319 €
RECETTES DE GESTION	829 100 €

a) L'augmentation de la ligne « **IMPOTS LOCAUX** »

Le budget 2021 est construit sur la base d'une hypothèse de stabilité de l'ensemble des taux d'imposition communaux.

Les éléments notifiés (état fiscal 1259 joint) sont fortement impactés par deux réformes :

1-La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales dès 2021 avec deux conséquences :

- L'affectation aux communes de la part de taxe foncière départementale sur les propriétés bâties.
- La taxe foncière départementale sur les propriétés bâties ne correspond pas exactement à la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales, ce qui conduit à la mise en œuvre d'un coefficient correcteur. Il permet de neutraliser la surcompensation (pour la commune) : Contribution coefficient correcteur : - 54 488 €

- Conservation du produit de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants. La commune n'a pas institué la taxe sur les logements vacants ni la taxe majorée pour les résidences secondaires. Produit attendu de taxe d'habitation sur les résidences secondaires = 46 933 €

2-La mise en œuvre de la réforme des impôts de production avec la baisse de 50% des valeurs locatives des établissements industriels et le calcul des compensations correspondantes.

→ Taux imposition 2021

Le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties influe sur le taux que la commune doit voter. Ainsi le taux de référence communal TFPB 2021 = TFPB communal 2020 + TFPB départemental 2020.

Taux de référence communal TFPB 2021 : 22,77 % + 18,96 % = 41,73%

→ Bases d'imposition prévisionnelles 2021

Elles tiennent compte de la redescende de la part départementale de la TFPB aux communes.

De la réduction de 50% des valeurs locatives des établissements industriels, et se traduit par une réduction sensible des bases par rapport à 2020.

De l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé sur un an qui ressort à + 0,2% soit un coefficient de revalorisation de 1,002 qui correspond aussi à l'augmentation des bases d'imposition hors évolutions physiques.

Bases Imposition	2020 effectives	2021 prévisionnelles
Taxe Foncière Bâti	7 924 963	7 817 000
Taxe Foncière non bâti	85 692	84 100

La baisse constatée des bases d'imposition pour la Taxe Foncière Bâti entre 2020 et 2021 (réduction de 50% des valeurs locatives des établissements industriels) fait l'objet d'une compensation. 64 488 € pour 2021.

Le gouvernement semble s'être engagé sur un mécanisme de compensation dynamique et territorialisé qui serait égal, chaque année, à la perte de bases générée par la mesure multipliée par le taux d'imposition de référence 2020 (cf. ROB)

→ Produits à taux constants

Le produit attendu des taxes locales est calculé en retenant les bases prévisionnelles d'imposition pour 2021 par les taux votés en 2021.

MONTANT PREVISIONNEL 2021 au titre de la fiscalité directe locale : 3 335 181 €

TFB+TFNB : 3 342 736 €

TH résidences secondaires : 46 933 €

Contribution coefficient correcteur : - 54 488 €

b) Baisse de la ligne « **AUTRES RECETTES FISCALES** »

- Stabilité de l'attribution de compensation reversée par la Communauté de Communes du Val de Vienne
- Evaluation sécurisée des DTMO (Droits de Mutation à titre Onéreux) à hauteur de 90 000 €

c) Ajustement de la ligne « **DOTATIONS et PARTICIPATIONS** »

En 2021, pour le budget de la Commune d'Aixe-sur-Vienne, les concours financiers de l'Etat et autres participations se chiffrent à 947 319 € et se décomposent comme suit :

	BP 2021
Dotation Globale de Fonctionnement	785 000 €
Compensations fiscales	79 063 €
Autres participations	83 256 €
TOTAL	947 319 €

→ **La dotation globale de fonctionnement 785 000 €**

Le montant de la dotation forfaitaire estimée en 2021 s'élève à 357 000 €.

La Dotation de solidarité rurale devrait évoluer légèrement et la Dotation nationale de péréquation devrait restée stable.

	BP 2021
Dotation forfaitaire estimée	357 000 €
Dotation de solidarité rurale estimée	330 000 €
Dotation nationale de péréquation estimée	98 000 €
TOTAL	785 000 €

→ **Les compensations fiscales 79 063 €**

Les compensations fiscales servent chaque année de variable d'ajustement à l'enveloppe normée des concours de l'Etat. Les compensations fiscales sur 2021 affichent un montant global de 79 063 €.

	BP 2021
Compensation exonération taxe Foncière bâti/ non bâti	14 575 €
Compensation locaux industriels	64 488 €
TOTAL	79 063 €

→ **Les autres participations 80 500 €**

- FDTP estimé à 45 000 €
- Dotation titres sécurisés, subvention école de musique stables. A noter versement prime suite recrutement apprenti à hauteur de 3 000 € et compensation Etat pour l'organisation des élections départementales et régionales.

d) Baisse de la ligne « **RECETTES DE GESTION** »

A ce stade, les recettes de gestion ont été estimées avec prudence en raison des incertitudes liées à la crise sanitaire. Hypothèse de reprise d'activités cet été. Elles comprennent essentiellement :

- Les recettes générées par les services
- Les loyers et remboursements de charges versés à Aix-sur-Vienne par des occupants de bâtiments communaux
- Le remboursement de personnel mis à disposition d'autres organismes (Communauté de Communes, SABV, DGFIP)
- Les remboursements des sinistres par les assurances
- La vente de matériel

3-2 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2021 :

- En mouvements budgétaires (opérations réelles et mouvements d'ordre confondus) : 7 400 063,02 €
- En mouvements réels : 5 750 606 €

Pour l'année 2021, les dépenses de fonctionnement sont estimées à la hausse par rapport au compte administratif 2020. Les principaux facteurs de variation par rapport à 2020 sont résumés ci-après.

	BP 2021
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	5 750 606 €
DEPENSES DE PERSONNEL	3 263 390 €
DEPENSES DE GESTION	2 256 216 €
FPIC	70 000 €
INTERET EMPRUNT	110 000 €
DEPENSES EXCEPTIONNELLES	51 000 €

a) Hausse de la ligne « **DEPENSES DE PERSONNEL** »

Avec une hausse de + 4,33 % par rapport au compte administratif 2020, l'enveloppe 2021 prend en compte les facteurs d'évolution suivants :

- Le renforcement de la politique culturelle.

Création d'un poste de coordinateur culturel qui aura pour fonction de coordonner et de développer l'action culturelle au sein de la commune (école de musique, bibliothèque, tiers lieu L'iD et centre culturel)

Création d'un poste supplémentaire à la bibliothèque (renfort du titulaire et en complément des bénévoles)

- Le redéploiement de ressource en interne et création d'un nouveau service

« Le service à la population » qui regroupera la démocratie participative, le relai associations et le secrétariat du maire (avec également une action sur le suivi des archives municipales)

- Le remplacement poste par poste des départs à la retraite sur 2021 (2 départs)
- Une augmentation significative du Complément Indemnitaire Annuel pour l'année 2020 versé en année N+1 soit sur 2021 (de l'ordre de 8 000,00 €)
- L'augmentation du régime indemnitaire Indemnités de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise, pour deux agents afin de prendre en compte l'évolution des missions confiées
- Le recrutement d'un stagiaire au sein du CCAS (sur 6 mois) afin de mener l'analyse des besoins sociaux en collaboration avec le responsable
- Le recrutement d'un nouvel apprenti au service Gestion et Entretien du Matériel Technique
- Le maintien d'un poste d'ATSEM supplémentaire à l'école maternelle
- Les charges liées à l'organisation des élections départementales et régionales
- Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT), du fait des avancements d'échelons et de grades ou de la promotion interne.
- La fin de la mise en œuvre du PPCR (Parcours Professionnels, les Carrières et les Rémunérations)

b) Hausse de la ligne « DEPENSES DE GESTION »

Ces dépenses comprennent les charges immobilières, les assurances, les divers impôts et taxes, les dépenses de fluides, les travaux d'entretien sur le patrimoine, les contrats de maintenance et les subventions versées.

Pour 2021, il est noté la prise en compte de :

- La nécessité de poursuivre les mesures d'hygiène et d'entretien ainsi que les acquisitions régulières de dispositifs et matériels de prévention (masques...) mises en œuvre depuis le 1^{er} semestre 2020. Sachant par ailleurs, que l'évolution de la crise sanitaire 2021, ainsi que les protocoles correspondants en matière de fonctionnement, d'hygiène et d'entretien, applicables dans les différents équipements publics, constituent un aléa budgétaire (à la hausse) important.
- L'étude menée sur les locaux d'habitation déclarés vacants (28 000 € il s'agit d'un % sur gains)
- L'augmentation du budget formation avec la mise en place d'une mesure QVT (4 100 €)
- L'application de la loi relative au financement des établissements privés (étendu aux écoles maternelles) (10 000 €)
- Les frais de publicité pour consultation marchés de fonctionnement (Exploitation du camping et location/achat sanitaire public) (6 à 8 000 €)
- Une stabilité de l'enveloppe « subventions aux associations » (74 000 €)
- Une hausse de la subvention d'équilibre versée au budget annexe Restaurant Scolaire (+ 13 000 € dont 5 000 € pour admission en non-valeur)

c) Stabilité de la ligne « FPIC »

d) Baisse de la ligne « INTERET D'EMPRUNT » les charges financières, intégralement composées des intérêts de la dette.

d) 51 000 € de « DEPENSES EXCEPTIONNELLES ». Il s'agit notamment de la provision pour risques liée à l'ouverture de deux contentieux.

3-3 EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2021

	BP 2021
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)	6 694 500 €
TOTAL DEPENSES DE GESTION (2)	5 640 606 €
EPARGNE DE GESTION COURANTE (3)=(1)-(2)	1 053 894 €
INTERETS DETTE (4)	110 000 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (5)=(2) +(4)	5 750 606 €
TOTAL EPARGNE BRUTE (6)= (3)-(4)	943 894 €
TAUX EPARGNE BRUTE = (6)/(1)	14,09 %

Taux autofinancement Budget 2021 (taux épargne brute)

Rapport entre les recettes réelles et la capacité d'autofinancement (épargne brute).

Il mesure la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette.

14,09 %

Il s'agit d'un indicateur de la santé financière de la collectivité (seuil d'alerte < ou égal à 8%)

II -LE BUDGET D'INVESTISSEMENT 2021

Avec une prévision de 4 601 192,12 € d'investissements, l'effort d'équipement 2021 reste soutenu.

1- LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2021 : 6 054 844,20 €

→ Les dépenses d'équipement : 4 601 192,12 €

Les travaux de requalification urbaine du secteur Mairie / place René Gillet s'achèvent et 172 000 € seront consacrés en 2021 à cette opération. Les travaux de dallage et d'enrobés prévus aux abords de la halle marchande seront réalisés en coordination avec cette construction. Quant aux abords du tiers lieu, ces travaux sont programmés sur l'exercice 2022.

L'attention portée par la municipalité à l'éducation se traduira, en 2021, par des opérations de rénovation d'aménagement et de sécurité des bâtiments scolaires. Ainsi 54 000 € seront consacrés à des travaux d'entretien dans les deux écoles. La construction de préaux destinés à couvrir l'entrée principale de l'école R Doisneau et l'accès à l'école de musique pour 257 000 €. Des crédits seront dédiés à l'ouverture de la 13^{ème}

classe à l'école élémentaire (mobilier et matériel informatique 18 800 €) et à l'acquisition de mobilier et matériels divers à hauteur de 19 500 €, pour l'école maternelle.

406 000 € seront alloués au domaine sportif avec notamment la fin des travaux de construction d'une halle sports et loisirs et ses aménagements extérieurs, des travaux d'entretien à la piscine, au stade, au tennis avec la remise en état d'un des deux courts extérieurs, et le lancement de la maîtrise d'œuvre pour la restructuration de la base nautique.

En 2021, 841 000 € seront consacrés au secteur culturel avec notamment les travaux d'aménagement du tiers lieu numérique L'iD, qui viendront compléter l'offre culturelle mise en place avec l'aménagement de la bibliothèque Simone VEIL. A terme, ce secteur disposera d'un véritable Pôle Culturel et Technologique au service de la population. Des travaux d'amélioration à l'école de musique ainsi que l'acquisition d'instruments et des travaux d'entretien et de mise en accessibilité au centre Prévert ainsi que l'achat de mobilier et de matériel spécifique, complètent l'investissement dans ce domaine.

L'effort d'investissement en 2021 portera également dans la remise en valeur du patrimoine avec la rénovation du kiosque à musique, la couverture de la chapelle classée située au cimetière, la mise hors d'eau de la maison Rougerie et la restauration des façades de la maison des Associations, avec 103 000 €.

Une enveloppe de 552 000 € est dédiée aux travaux de construction d'une halle marchande destinée à accueillir notamment les foires et marchés du vendredi. Cet équipement viendra compléter l'aménagement urbain de la place René GILLET et vise à dynamiser ce secteur économique.

Dans le domaine des loisirs la Commune consacrera 121 000 € en 2021 avec la création de 2 aires de jeux, une en bordure de Vienne et une autre place René Gillet et des travaux de rénovation pour le camping municipal.

Dans le domaine des espaces verts, 42 000 € seront dédiés à l'aménagement du jardin Marcelle Delpastre, l'aménagement d'un chemin piéton entre la passerelle des Roches Bleues et la départementale et à l'acquisition de cases de columbarium et de cavurnes au cimetière.

Concernant la sécurité et la tranquillité publique, 105 000 € sont inscrits au budget 2021, avec le solde du règlement de l'opération d'équipement en vidéo protection, l'acquisition de défibrillateurs, une enveloppe pour la rénovation du marquage au sol, l'acquisition de signalétique/signalisation (dont la continuité de l'opération de numérotation/dénomination des voies) et la création d'une réserve incendie au Silicate.

824 000 € pour la réalisation de travaux de voirie, avec l'aménagement de la route de Bellevue entre l'avenue J. Rebier et le chemin de l'Age, de la rue du Moulin de Fert entre la rue V. Hugo et la sortie d'agglomération, la création d'un trottoir rue d'Arliquet, la réfection de la venelle du Marigny, la création d'une voie au Grand Rieux, l'agrandissement du parking de la gendarmerie et la réfection d'un tronçon de la rue A. Daudet.

173 000 € sont consacrés à la réfection de murs de soutènement rue de la Nèple et place R Gillet, à la mise en conformité du carrefour à feux St Amand/RN21, du transformateur électrique situé avenue des Villas, du poste éclairage public des Ressaudis et à l'acquisition de décorations de Noël pour l'avenue P Mendès France.

La problématique des eaux pluviales sera également prise en compte avec 231 000 € et le lancement de l'étude de zonage, des travaux de collecte des EP village de Fargeas et Résidence Pompadour.

108 000 € seront affectés aux acquisitions foncières avec une enveloppe de 100 000 € réservée pour répondre à d'éventuelles opportunités d'acquisitions.

Enfin une enveloppe de 592 000 € sera dédiée aux affaires générales avec des travaux d'entretien et l'acquisition de matériels pour les services. (Matériel roulant, informatique, logiciels, petit matériel, mobilier et autres...)

Les dépenses d'équipement

Elles correspondent aux dépenses réelles d'investissement
à l'exclusion du remboursement du capital de la dette

4 601 192,12 € soit 780 € par habitant

→ **Le remboursement de la dette : 480 000 €**

En 2021, le remboursement en capital de la dette est inscrit à hauteur de 480 000 € compte tenu des échéances d'emprunts contractés sur les exercices antérieurs.

→ **Le Fonds de Roulement : 973 652,08 €**

2- LES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2021 : 6 054 844,20 €

Outre le montant du FCTVA et le produit des Taxes d'Aménagement évalué à 350 000 €, la commune bénéficie pour 2021 du soutien financier de ses principaux partenaires.

→ **Les recettes d'équipement 1 868 595,37 € (y compris les restes à réaliser sur opérations réalisées en 2020)**

Ainsi l'Europe participe à hauteur de 597 640 € à l'opération de requalification urbaine du secteur Mairie / place René Gillet et à l'aménagement du tiers lieu.

L'Etat participe au financement de la requalification urbaine du secteur Mairie / place René Gillet, de la construction de la halle sports et loisirs, de la construction des préaux à l'école élémentaire, de la construction de la halle marchande, de l'acquisition de véhicules électriques, du dispositif de vidéo protection et poursuit son accompagnement à la mise en œuvre de l'Ad'AP à hauteur de 536 980,92 €.

Par le biais des CEE, participation de l'ETAT également pour l'opération de calorifugeage des tuyaux des chaufferies communales à hauteur de 14 192,01 €

La Région accompagne l'opération de requalification urbaine du secteur Mairie / place René Gillet et l'aménagement du tiers lieu à hauteur de 251 503,51 €

Le Département de la Haute-Vienne s'est également engagé à financer la construction de la halle sports et loisirs, la construction des préaux à l'école élémentaire et l'aménagement de la route de Bellevue à hauteur de 104 860,05 €.

→ **L'autofinancement cumulé 2 242 354,83 €**

Excédent de fonctionnement capitalisé	1 285 671,00 €
Excédent fonctionnement reporté 2020	176 593,02 €
Excédent investissement reporté 2020	780 090,81 €
TOTAL	2 242 354,83 €

→ Compte tenu des recettes FCTVA + TA, des subventions attribuées, de l'épargne cumulée et de l'excédent d'investissement constaté en 2020, **un recours à l'emprunt à hauteur de 1 000 000 € est envisagé pour financer le programme d'investissement 2021.**

III -LES RATIOS LEGAUX

Population légale au 1^{er} janvier 2020 : 5 916 habitants

Population légale au 1^{er} janvier 2021 : 5 898 habitants

6 ratios légaux	CA 2020	BP 2021	Ratios nationaux 2019*
Dépenses réelles de fonctionnement / population	895 €	975 €	935 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	1 187 €	1 135 €	1 133 €
Produits impôts directs / Population	540 €	577 €	507 €
Dépense équipement brut / population	400 €	780 €	305 €
Encours dette / Population	906 €	994 €	860 €
Dotation Globale de fonctionnement / Population	136 €	133 €	153 €

**source Collectivités-locales.gouv.fr : Les Collectivités locales en chiffres 2019*

IV – LES BUDGETS ANNEXES

1- BUDGET ANNEXE RESTAURANT SCOLAIRE

Les recettes de fonctionnement :

- En mouvements budgétaires (opérations réelles et mouvements d'ordre confondus) : 527 550 €
- En mouvements réels : 508 917,03 €

Les dépenses de fonctionnement :

- En mouvements budgétaires (opérations réelles et mouvements d'ordre confondus) : 527 550 €
- En mouvements réels : 511 350 €

La construction du budget annexe du Restaurant Scolaire 2021 s'inscrit dans un environnement contraint :

⇒ Avec la poursuite de la mise en œuvre des mesures issues de la loi n°2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et **une alimentation saine, durable et accessible à tous** (dite loi EGALIM) :

- Au moins 50% de produits de qualité et durables dont au moins 20 % de produits biologiques, à échéance au 1^{er} janvier 2022
- Poursuite du service d'un menu végétarien au moins une fois par semaine (expérimental depuis novembre 2019 pour une durée de 2 ans)
- Après l'interdiction des ustensiles à usage unique en plastique et des bouteilles d'eau plate en plastique, au plus tard le 1^{er} janvier 2025, l'utilisation de contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe ou de service en matière plastique sera interdite.
- Poursuite des actions engagées de lutte contre le gaspillage alimentaire

⇒ Avec l'incertitude d'une activité pouvant être impactée par la crise sanitaire :

- Quid d'une fermeture des établissements scolaires ?
- Quid des effectifs accueillis au Pôle Jeunesse communautaire ?

⇒ Avec l'admission en non-valeur de titres non recouverts à hauteur de 5 000 € (l'année 2020 a été marquée par une suspension totale des poursuites du 17 mars au 15 juin imposée par le gouvernement)

⇒ Avec une subvention d'équilibre évaluée à 173 000 €

Les dépenses et recettes d'investissement : 51 495,33 €

Principales opérations :

- Acquisition de matériels (dont lave batterie, étiqueteuse, table de tri des déchets...)

- Travaux (remise en état locaux de service)

2- BUDGET ANNEXE CIMETIERE

Les recettes de fonctionnement :

- En mouvements budgétaires (opérations réelles et mouvements d'ordre confondus) : 10 920 €
- En mouvements réels :10 920 €

Les dépenses de fonctionnement :

- En mouvements budgétaires (opérations réelles et mouvements d'ordre confondus) : 10 920 €
- En mouvements réels :10 180 €

Les dépenses et recettes d'investissement : 6 275,88 €

Aucun projet identifié

3- BUDGET ANNEXE CCAS

Pour information, le vote du budget du CCAS aura lieu en séance du Conseil d'Administration le 02 avril 2021.

Les dépenses et les recettes de fonctionnement : 244 000 €

Service SOCIAL : 65 537,08 €

⇒ Avec une subvention d'équilibre évaluée à 60 000 €

Service Portage de repas : 178 462,92 €